Envoyé en préfecture le 25/03/2026
Reçu en préfecture le 25/03/2026
Publié le
ID : 035-213503162-20260311-DELIB110318-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

ARRONDISSEMENT de REDON
CANTON de BAIN DE BRETAGNE

COMMUNE DE ST SULPICE DES LANDES
35390

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13
Présents : 09
Votants : 09

Date de convocation :
26/02/2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX
Le Mercredi 11 mars 2026, 19h00
le Conseil Municipal de la commune de SAINT SULPICE DES LANDES dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en session ORDINAIRE, à la Mairie, sous la présidence de Mme MERAULT Charlotte, Maire

Présents (9) : Charlotte Merault, Jean-Marc Jarret, Jean-Michel Bodier, Simon Guérin, Dany Paitel, Christophe Roulleau, Franck Havard, Victor Lermite, Norma Nancy Sidoine

Absents (4) : Isabelle Deniel, Clément Trihan, Raymonde Guimond, Didier Zietek

Délib. 11/03 - n° 18

Objet : Vente parcelle ZK N°119

Madame la maire informe que suite à la délibération du 01 juillet 2025, n°0107-39 du conseil municipal émettant un avis favorable à la vente d'un délaissé de voirie, lieu-dit la Maladrie au-dessus de la ZK n°70, il a été procédé au bornage par Monsieur Horel Olivier de cette parcelle portant désormais le numéro cadastral ZK n°119, pour une contenance de 0160ca.
Madame la maire rappelle que le prix évoqué était arrêté à 250€ et qu'il convient de reprendre une délibération reprenant tous les éléments nécessaires à la vente sur la demande de l'Office Notarial Notabene, à Grand-Fougeray.

Le conseil municipal, à l'unanimité,
- Valide le prix de la parcelle ZK n°119, pour une contenance de 0160ca, à 250 €
- Autorise la maire à procéder à la vente de cette parcelle et à signer tous documents dans le cadre de celle-ci.

Pour extrait certifié conforme,
Le registre dûment signé

Le Secrétaire de séance, Simon Guérin

La Maire, Charlotte Merault

